



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

ARRETE MUNICIPAL N° 2025-171
Portant prolongation du permis de stationnement
et occupation du domaine public
Hameau Le Chazelet, commune de La Grave
Travaux sur habitation cadastrée section AD n° 111 avec pose d'une grue
par l'entreprise SOTRALP

Le Maire de la Commune de La Grave,

Vu les pouvoirs de police qui lui sont confiés,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu l'arrêté municipal n° 2025-144 du 1^{er} septembre 2025 ;

Considérant la demande formulée par de l'entreprise SOTRALP, en date du 31 octobre 2025, relative à des travaux nécessitant l'occupation temporaire du domaine public sur l'habitation cadastrée section AD n° 111, route d'Emparis, Le Chazelet, commune de La Grave, avec pose d'une grue ;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la durée de l'occupation du domaine public afin de garantir la sécurité du public pendant la réalisation des travaux ;

Arrête :

Art. 1 : L'arrêté municipal n° 2025-144 du 1^{er} septembre 2025 est prolongé jusqu'au 21 novembre 2025.

Art.2 : Les dispositions prévues dans l'arrêté initial restent inchangées.

Art.3 : L'entreprise SOTRALP est chargée de la mise en place d'une signalisation réglementaire.

Art.4 : Le Maire de la Commune de La Grave est chargé de l'application du présent arrêté.

Art.5 : Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la mairie et copie transmise à :

- L'entreprise SOTRALP
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Grave
- Monsieur le responsable du service technique de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de la Grave
- Madame la Présidente de l'office du tourisme des Hautes Vallées

Art.6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à La Grave,

Le 03.11.2025

Le Maire,

Jean-Pierre PIC



Transmis le : 03/11/2025
Affiché le : 03/11/2025
Retiré de l'affichage le : 24/11/2025